

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-120

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : RESIDENCE EMILE LATTY (SNI) :  
REGULARISATION FONCIERE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND  
Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François  
PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel  
VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Agnès  
BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline  
PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE  
Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA  
Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : M. LUCIANI à V. RIALLAND – V. TIAR à L. RIQUELME

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Municipal n°14-DCM-DGS-035 du 25 avril 2014 portant  
délégations au Maire,  
VU la délibération du Conseil Municipal n°10-DCM-DGS-081 en date du 19 novembre 2010  
portant signature d'un protocole d'accord de cession de terrain entre La Commune du Pradet, la  
Société Nationale Immobilière (SNI) et la Communauté d'Agglomération Toulon Provence  
Méditerranée (TPM), relatif au projet nommé alors « Espace Latty ».

VU la délibération du Conseil Municipal n°12-DCM-DGS-052 en date du 13 avril 2012 portant signature de l'avenant n°1 au protocole initial,

VU l'acte administratif reçu par Monsieur le Maire du Pradet en date du 30 janvier 2013, relatif à la vente par la Commune du Pradet à la SNI, de parcelles nécessaires à la réalisation du projet « Espace Latty »,

VU l'acte de vente reçu par Maître Gabriel Roquebert, notaire à Ollioules, en date des 4 et 7 février 2013, relatif à la vente par TPM à la SNI, de parcelles nécessaires à la réalisation du projet « Espace Latty »,

**CONSIDERANT** premièrement qu'aux termes de l'acte administratif du 30 janvier 2013 susvisé, la cession de la parcelle cadastrée AD 0398 d'une contenance de 1 m<sup>2</sup>, nécessaire à la réalisation de la résidence Emile Latty, a été omise,

**CONSIDERANT** deuxièmement que cette parcelle cadastrée AD 0398 doit faire l'objet d'une division en volume avec les parcelles AD 0383 et 0385, propriétés de TPM, afin que le tréfonds de ces trois parcelles soit cédé à la SNI pour la réalisation du parking souterrain prévu au projet,

**CONSIDERANT** que le surplus de ces parcelles constituant le trottoir et le parvis, restera la propriété de TPM (emprise du TCSP, Transport en Commun en Site Propre),

**CONSIDERANT** que ces ventes et ces divisions de parcelles constituent des régularisations au regard des actes signés antérieurement, et que celles-ci doivent être conclues à l'euro symbolique,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle AD 0398 entre la Commune du Pradet et TPM, ainsi que l'état descriptif de division en volume des parcelles AD 0383, 0385 et 0398 (constitution de servitudes),

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'adopter** l'exposé qui précède,
- **De céder** à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, la parcelle cadastrée AD 0398, sise avenue de la 1<sup>ère</sup> DFL, d'une contenance de 1 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique,
- **D'établir** un état descriptif de division en volume concernant les parcelles cadastrées AD 0383, 0385 et 0398, nécessaire à la réalisation par la Société Nationale Immobilière (SNI) de la Résidence Emile Latty,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire du Pradet à signer les actes notariés correspondants,
- **De dire** que l'ensemble des frais d'acte et de géomètre seront pris en charge par la Société Nationale Immobilière (SNI).

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.  
Transmis au contrôle de légalité le :

.....16 OCT 2014.....  
Publié ou notifié le :

.....14 OCT 2014.....  
Le Maire,

